

Mouthiers sur Boëme Vivre à Boëme

SOMMAIRE

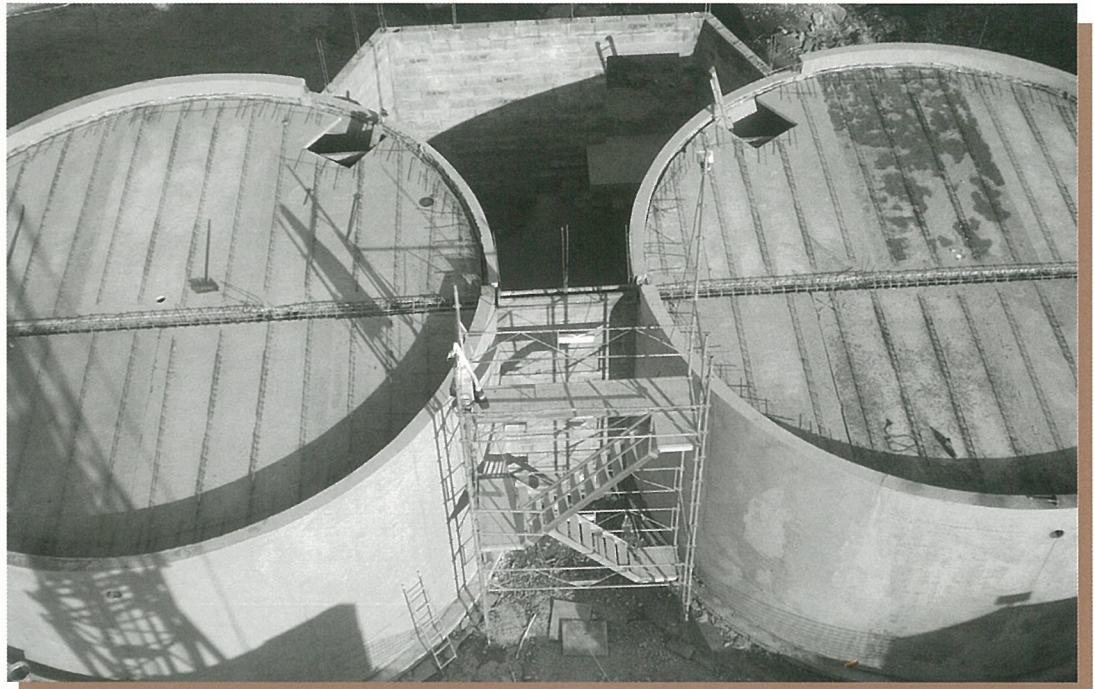
Conseils Municipaux du 13 février.....	p 2
Dotation Globale d'Équipement.....	p 3
Investissement public.....	p 3
Association foncière.....	p 3
Histoire d'eau.....	p 4
Carnaval du 28 mars.....	p 5
Loto ADLR.....	p 5
Dépistage cancer de l'intestin.....	p 6
Expos chasseurs.....	p 6
Sentiers de la Boëme.....	p 7
Danger frelon asiatique.....	p 7
Etat Civil.....	p 8
Agenda mars.....	p 8

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 286

MARS

2009



Les dessus d'une histoire d'eau...

BIENTÔT DANS LES TUYAUX

Notre nouvelle alimentation en eau potable Un peu de technique ce mois-ci, mais l'information des consommateurs le mérite.

Vous avez du constater la construction du réservoir d'eau potable à « FORGE ». Celui-ci d'une contenance de 500 M3 est destiné à recevoir l'eau potable en provenance des forages du montmorélien.

Quelques explications sur ce chantier d'importance.

A l'origine, trois forages d'une profondeur de 360 mètres :

CROIX DE L'ÉPAUD (MONTMOREAU), propriété du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) des collines du Montmorélien,

LA NAUDERIE et LES GRAVES (AIGNES et PUYPEROUX), propriété du Conseil Général de la Charente.

Compte tenu de la qualité et de la quantité d'eau présente sur ces sites, un accord intervient entre les syndicats des collines du Montmorélien et la Boëme pour l'alimentation en eau potable de leurs communes adhérentes :

Création du « Syndicat mixte de production d'eau potable des forages du turonien »

Cette entité devient propriétaire des trois forages et va réaliser tous les travaux nécessaires à leur mise en exploitation.

- Equipements électromécaniques des trois forages

- Création d'une station de reprise à La Gautrie (AIGNES et PUYPEROUX)

- Construction de deux réservoirs de 1 000 M3 à La Croix Verdelette (AIGNES et PUYPEROUX)

- Construction de deux réservoirs de 250 M3 à FORGE (commune de MOUTHIER)

- Liaison de ces réservoirs avec les installations existantes

- Implantation de 17 km de canalisations (liaison entre les trois forages, alimentation de la station de reprise, puis des réservoirs de tête et enfin des réservoirs d'alimentation à MOUTHIER).

Le coût s'élève à 5 243 000 € hors taxes subventionné à hauteur de 65% par le Conseil Général de la Charente (1 452 500) et l'Agence de l'eau (1 757 600).

Ce montant ne comprend pas la mise en place des périmètres de protection nécessaire au maintien de la qualité de l'eau (coût estimé à 500 000 €).

La mise en place de ces périmètres comprend les études hydrogéologiques et administratives, les études complémentaires, les réhabilitations, les réaménagements et les diagnostics sur tous les forages existants dans la zone et enfin la maintenance annuelle des installations.

Une gestion suivie de ces ouvrages nous permettra de maintenir une très bonne qualité d'eau.

Il semble en effet évident de préserver la qualité des ressources plutôt que d'envisager la création de station de traitement de l'eau avant sa distribution.

L'eau potable en provenance de ces nouvelles installations devrait être disponible dans nos foyers avant l'automne 2009.

Le maire
Cécile FORGERON

D'autres photos du chantier et des installations en page 4

Conseil municipal du 13 février 2009

Dotation Globale d'Équipement 2009

Le Conseil Municipal décide de présenter à la Préfecture, pour la session d'automne, deux dossiers de demandes de subventions d'état : Club House du foot médiathèque

Réfection transept nord de l'église

Le Conseil Municipal renouvelle sa demande de subvention pour la réfection de la toiture du transept nord de l'église auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la programmation 2009.

Charte Service santé et prévention des risques professionnels

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale, regroupant les services de médecine professionnelle et de prévention des risques professionnels.



Indemnité gardiennage église

Le Conseil Municipal décide d'appliquer la circulaire ministérielle fixant le plafond de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église à 118,02 € par an pour l'année 2009.

Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal admet en non-valeur la somme de 75 € non recouvrable, concernant un emplacement sur le marché.

Communauté de Communes

Le Conseil Municipal prend acte de la demande préfectorale concernant la représentativité de la commune au sein de la communauté de communes change pour tenir compte du recensement officiel de la population en 2005.

Demande subvention

Le Conseil Municipal refuse d'accorder une subvention pour un séjour à l'étranger pour un élève de la commune fréquentant le collège de l'enfant Jésus à La Rochefoucauld.

Numérotation des rues

Le Conseil Municipal donne son aval pour la dénomination des rues dans le secteur de « chez les rois », « le morineau », « les sicauts », « le portail », « le grand poineau », etc... telle qu'elle a été définie en réunion publique.

Dotation Globale d'Équipement

Plutôt que verser des subventions modestes pour des projets nombreux et variés, l'Etat a, depuis la décentralisation du début des années 80, choisi de centrer son soutien financier sur des projets particuliers, écoles, mairies, et autres bâtiments publics. C'est ainsi que la salle municipale des sports a reçu plus de 251 000 euros de DGE répartis sur 2 années.

Mouthiers fait donc partie d'une des catégories de collectivités qui peuvent bénéficier de cette dotation :

- les communes de 2 001 à 20 000 habitants dans les départements de métropole

L'attribution de cette subvention par le Préfet s'effectue après l'examen des différents projets par une commission composée des services de l'Etat et d'élus représentant les communes et communautés de communes charentaises.

Le montant de la DGE ne peut être inférieur à 20 % et plus de 60 % du montant du projet.

Dans les faits, et selon les consignes données par Ministère de l'intérieur (en charge des collectivités locales) aux préfets, les 2/3 des dossiers doivent bénéficier d'une subvention comprise entre 25 et 35 %.



“Je vous demande de ne pas vous arrêter...”

Il y a un an le chef de la majorité parlementaire déclarait devant la presse que les collectivités locales étaient mal gérées et participaient au dépassement du montant maximum des déficits publics..!

Mensonge énorme puisque les collectivités ne peuvent pas être en déficit, à la différence de l'Etat ! En fait il ne s'agissait là que d'un nouvel exemple de la langue de bois qui va avec le chèque du même métal. L'amalgame était fait entre l'endettement des collectivités dont le financement est assuré, et celui de l'Etat, en partie payé par de nouveaux emprunts ! Or la dette de ce dernier se creuse pour financer du fonctionnement alors que les collectivités s'endettent pour réaliser des

investissements, autrement dit pour renouveler des équipements qui vont rendre service à la population pendant de années.

Et c'est heureux que les collectivités s'engagent depuis des années à hauteur des 3/4 de l'investissement public national. Ces dépenses d'équipement profitent à l'économie locale sur tout le territoire.

Avec la crise l'endettement sur l'endettement a totalement changé.

Mais plus prompts à se payer notre tête, qu'à payer notre dette, les mêmes exhortent les collectivités à investir, à anticiper sur les dépenses, à s'endetter pour relancer la machine économique.

Il n'est jamais trop tard pour hausser le taux... de l'intérêt porté à l'action des collectivités !

L'ASSOCIATION FONCIÈRE

Circulation sur les chemins d'association foncière

L'Association Foncière rappelle que ses chemins sont des chemins privés appartenant à l'association; la circulation des véhicules autres qu'agricoles est tolérée.

Leur entretien est assuré par l'association foncière.

L'association foncière rappelle aux utilisateurs et notamment aux conducteurs de quads et motos qu'ils doivent faire preuve d'un peu de respect lorsqu'ils y circulent.

Les dégradations qu'ils occasionnent, surtout par mauvais temps, pourraient amener l'association foncière à les interdire purement et simplement.



Vente d'une remorque

L'Association Foncière de MOUTHIER est propriétaire d'une remorque agricole 8 tonnes qu'elle a décidé de mettre en vente auprès des agriculteurs exploitants.

Sa mise à prix est fixée à 3 000 euros.

(valeur à neuf : 5 400 €)

Les agriculteurs exploitants intéressés peuvent faire parvenir leur offre de prix sous pli cacheté à l'adresse suivante avant le 31 mars 2009 :

Association Foncière
Mairie de Mouthiers
8, place du champ de foire
16440 MOUTHIER SUR BOËME

L'ouverture des offres se fera lors d'une réunion du bureau de l'AF, début avril, et la remorque sera attribuée au plus offrant.

Prochaine
réunion publique
du Conseil Municipal

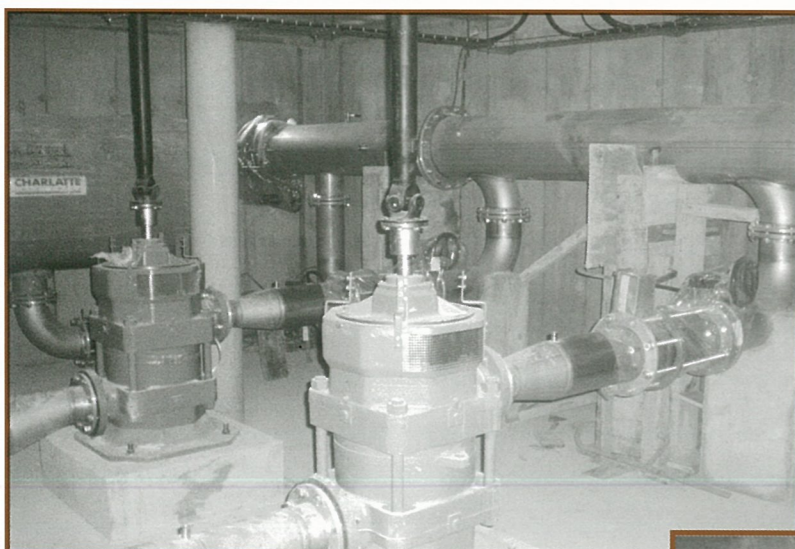
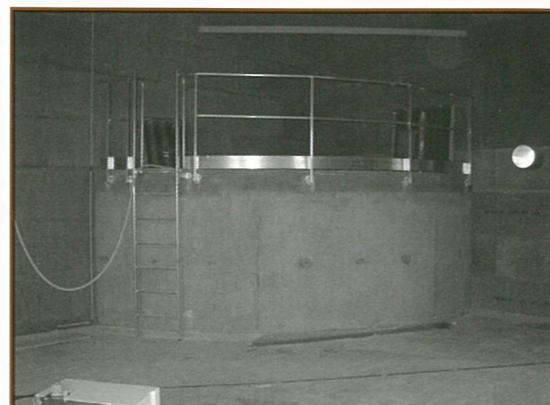
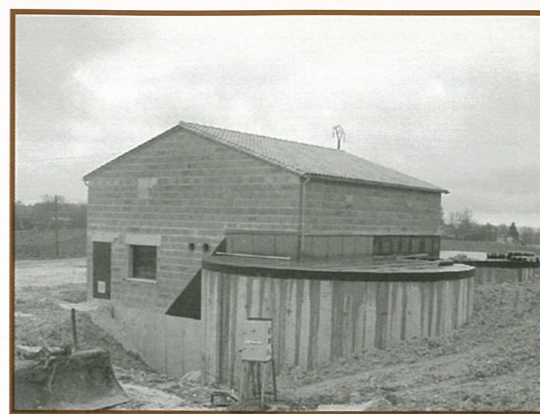
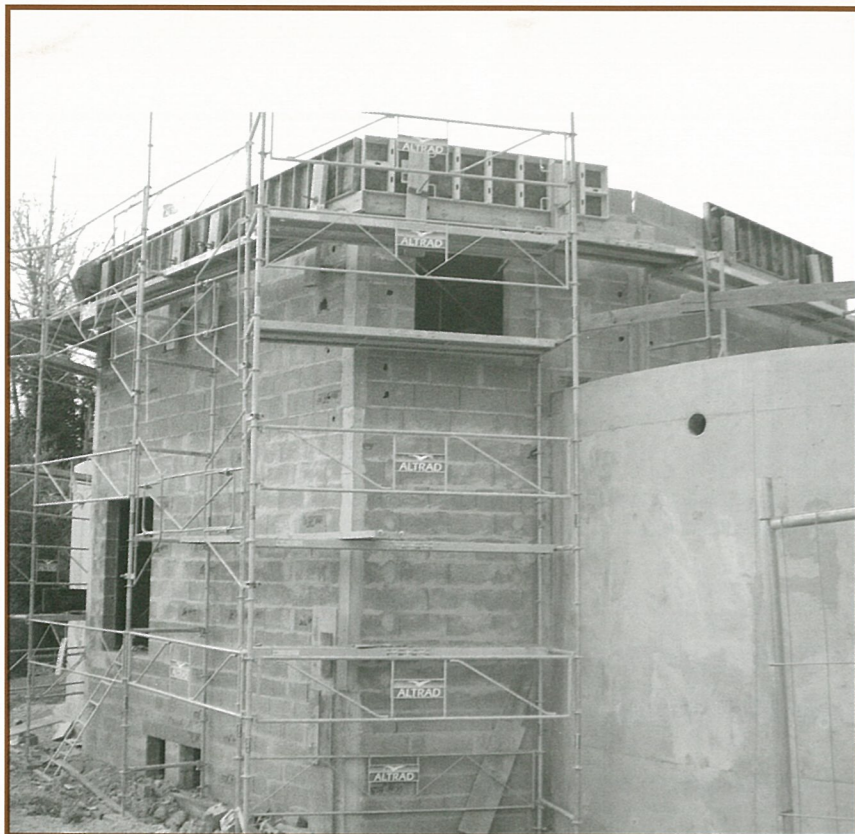
**VENDREDI
3 AVRIL
20 H 30**

Le géomètre du
cadastre sera en
Mairie d'abord, puis
sur le territoire de la
commune à compter du
LUNDI 23 MARS
afin de procéder
à la mise à jour du
plan cadastral.

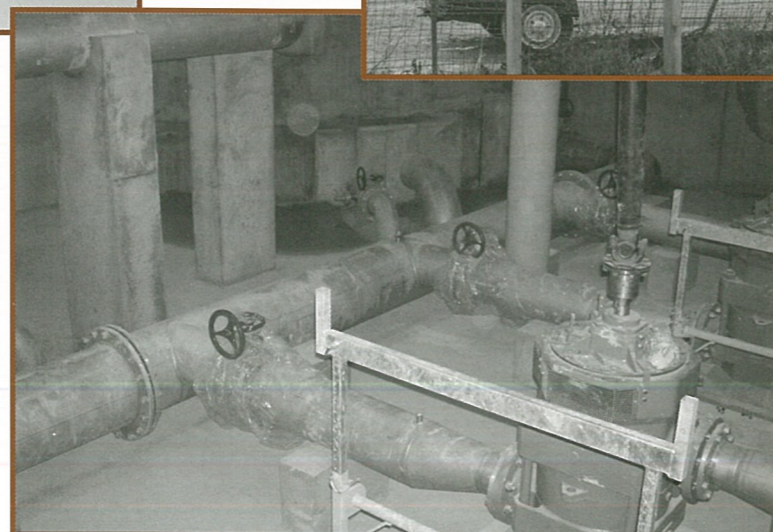
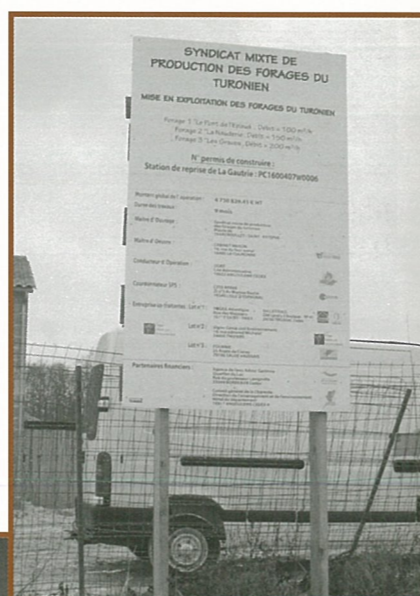
SACS JAUNES
à sortir **MERCREDI
SOIR**

Pour être collectés le
JEUDI
12 et 26 mars
dans le bourg et La
Rochandry,

5 et 19 mars
dans les villages



Site
de Forge
à gauche,
site
d'Aignes-
Puyperoux
à droite



LE VOYAGE DE M. SAVOUREUX

Monsieur Savoureux est un aventurier qui va parcourir le monde en vélo montgolfière afin de nous faire partager ses expériences, mais aussi de découvrir d'autres univers alimentaires et culturels. Celui-ci sera suivi de journalistes et de cameramans et d'autres aventuriers. C'est un homme bien gentil et curieux, il propose d'emmener le méchant dans son périple à la découverte du monde pour lui ouvrir l'esprit à d'autres cultures, celui-ci rôle mais décide de partir tout de même.

Atelier avec l'équipe Association Carnaval : Création et réalisation du personnage et de son outil de transport et autres...

Pour dynamiser le Carnaval la M.J.C. et l'association l'Age de Faire vous invitent à quatre séances de préparation à l'expression carnavalesque les

lundis 2 et 16 mars
de 20 h 45 à 22 h 15
salle polyvalent
Gilles Ploquin.

Rassemblement
au champ de Foire
à 17h
Repas à 20h
salle Gilles Ploquin

Adulte 12€
enfant 5€

Soirée dansante
bien évidemment

GRAND LOTO ADMR

l'ADMR de Mouthiers-sur-Boëme et communes avoisinantes (Claix, Plassac-Rouffiac, Voeuil-et-Giget et Voulgézac)

De nombreux lots : Bon d'achat d'une valeur de 300 €, GPS, four halogène, jambons, parures de lits, couettes, corbeille garnie foie gras, etc... également une partie gratuite « enfants » et une partie surprise.

Nous comptons sur votre présence, et vous en remercions par avance.

L'ADMR Charente organise LE SAMEDI 28 MARS 2009 une journée fleurs, vaste opération départementale de communication et de promotion des activités d'aide aux

familles, aux personnes âgées et handicapées.

Les associations locales se mobilisent pour vendre des bouquets de fleurs à tous ceux qui soutiennent l'action de l'ADMR.

Cette manifestation menée par les bénévoles et les salariés du mouvement vise deux objectifs :

- sensibiliser un large public aux nécessités du maintien à domicile

- grâce aux bénéficiaires effectués, permettre à l'association de réaliser des actions complémentaires ou innovantes en faveur des plus démunis.

Une vente d'orchidées aura lieu à l'ADMR de Mouthiers-sur-Boëme et des communes

avoisinantes (Claix, Plassac-Rouffiac, Voeuil-et-Giget, Voulgézac) le samedi 28 mars 2009 au local, 5, place de l'abbé Joly à Mouthiers-sur-Boëme de 9 h à 12 heures.

Les responsables de l'ADMR remercient par avance les sympathisants de leur geste de soutien et de solidarité.

SAMEDI
14 MARS
20 h 30
salle
Gilles
Ploquin

DÉPISTAGE CANCER DE L'INTESTIN

Mars 2009 : mois de mobilisation nationale pour le dépistage du cancer colorectal (de l'intestin)

L'Institut National du Cancer (INCa) (www.e-cancer.fr) en charge du pilotage des campagnes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal a décidé que le mois de mars serait désormais consacré à la promotion du dépistage colorectal (intestin).

L'INCa met à la disposition des départements un certain nombre d'outils de communication afin de mieux relayer la campagne au niveau local dont des spots radio que nous avons prévu de diffuser au niveau des radios locales.

L'INCa met également à la disposition des 4 départements de la région, une exposition mobile. Un reportage FR3 sera également réalisé.

L'association Orchidée va envoyer plus de 1000 affiches aux mairies, pharmacies, boulangeries etc... ainsi que des articles pour les bulletins municipaux.

Nous avons également contacté SUD OUEST et CHARENTE LIBRE pour la parution d'un article.

Quelques renseignements concernant le cancer colorectal

Le cancer colorectal est une tumeur maligne de la muqueuse du côlon et du rectum. La majorité (60 à 80%) des cancers colorectaux se développent à partir de polypes. **En moyenne, un polype met plus de 10 ans pour se transformer en cancer.**

C'est un cancer répandu...

C'est le 3ème cancer le plus fréquent : plus de 37 000 nouveaux cas par an.

C'est un cancer grave : près de 17 000 décès chaque année.

Il touche un peu plus les hommes que les femmes et 94% surviennent après 50 ans.

Qui est concerné par ce dépistage ? Les personnes de 50 ans à 74 ans à risque moyen:

- sans antécédent particulier (antécédent personnel ou familial de polype ou de cancer, polyposose familiale, Maladie de Crohn, Rectocolite Ulcéro-hémorragique...)

- sans symptômes (présence de sang rouge ou noir dans les selles, troubles du transit ou douleurs abdominales d'apparition récente, amaigrissement inexplicé...)

Une efficacité démontrée...

Le dépistage permet :

- de mieux traiter les cancers détectés à un stade précoce,
- d'éviter certains cancers en détectant et en retirant les polypes qui les précèdent.

Il est bien établi qu'en faisant un test tous les deux ans, suivi d'une coloscopie en cas de positivité, la diminution de mortalité atteint au moins 30% chez les participants.

En quoi consiste le test de dépistage (Hémocult II®)?

Il consiste à détecter du sang dans les selles, par recueil d'un tout petit échantillon de selles, adressé au Centre de Lecture des Hémocults (CLH) de la CPAM, laboratoire agréé. Ce test est remis par le médecin traitant à l'occasion d'une consultation. En effet, le taux de participation à la campagne de dépistage est multiplié par trois quand le médecin remet le test à son patient.

Les autres acteurs de santé ont également un rôle à jouer dans la promotion de ce dépistage et leur implication peut se révéler un facteur d'adhésion des patients.

Les résultats

Résultat négatif (97%) : aucune trace de sang n'a été détectée. Il peut arriver que certains cancers ne soient pas identifiés par le test s'ils ne saignent pas au moment du prélèvement.

Résultat positif (3%) : cela signifie que des traces de sang ont été détectées dans les selles et qu'une coloscopie est nécessaire pour en déterminer l'origine. La coloscopie détectera la présence d'un cancer dans environ 10% des cas et de polypes dans 30%.

« PREDATION » Les chaînes alimentaires

Organisé par la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA CHARENTE

Panneaux d'exposition
Décor avec animaux naturalisés
Projections audiovisuelles
Collections de traces et indices de présence
Faune sauvage
Jeux et ateliers pédagogiques



Samedi 21
10h-12h puis 14h-17h
Mardi 24
à partir de 16 h 30
Entrée gratuite
Salle des fêtes

Tél. : 05.45.61.50.71 CONTACT
Nicolas RAINARD

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Pl. du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	Nb Km
Dim 1er mars	BOUCLES DE LA BOËME		Randonnée familiale accompagnée	Stade Mouthiers	10 h	8
			Randonnée familiale accompagnée	Stade Mouthiers	9 h	11
			Rando challenge pour tous	Mairie Voeuil Roullet	8 h	16
Dim 15 mars	Nadine-Serge	13 h 15	Montignac	Place Taillefer	14 h	10
Sam 28 mars	Parcours du coeur à MOUTHIERS (infos à suivre)					
Dim 29 mars	Annie et Guy 05.45.67.93.54	13 h 15	St Palais/Né	Parking salle Polyvalente	14 h	11
Dim 12 avril	Monique-Ludo	9 h	Montalembert Repas tiré du sac	Place de L'église	10 h	18



BALADES FAMILIALES DU MERCREDI

environ 2 heures à allure tranquille.

4 et 18 MARS

1er, 15 et 29 AVRIL

Départ à 14 heures
place du champ de foire

DANGER FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique semble avoir réussi à bien s'acclimater dans notre région. Cet insecte carnassier constitue un véritable prédateur pour les abeilles et peut constituer un danger pour les personnes s'il est dérangé.

Toutes les informations utiles sur les caractéristiques du frelon asiatique sont sur le site

<http://inpn.mnhn.fr/isb/recherche?espece=Vespa velutina>

Devant la recrudescence des nids recensés à ce jour, le recensement de tous les nids signalés et/ou détruits doit être fait.

La destruction des nids n'est pas une

obligation en soi, sauf si la sécurité des personnes est véritablement mise en cause. Dès lors que cette destruction est envisagée, il convient qu'elle soit réalisée de façon professionnelle, soit par un désinsectiseur officiel, soit par les pompiers en cas d'urgence.

Le coût de l'opération sera supporté par le propriétaire des lieux, que la destruction ait été sollicitée par celui-ci ou ordonnée par la mairie en raison d'un risque particulier de sécurité publique.

Une fiche de renseignements doit être complétée dans le but d'un recensement des nids et d'une étude

épidémiologique.

Les renseignements à porter sur la fiche de signalement sont les suivants :

- localisation du nid (date, commune, adresse précise)

- les coordonnées de l'observateur
- la description du ou des nids, le support, la hauteur (si le nid est situé à moins de 10 m du sol, faire une photo), le nombre d'insectes.

Cette collecte d'informations qui est faite dans un but scientifique, permettra de cartographier la répartition de *Vespa velutina* et de suivre l'expansion de cette espèce récemment introduite en France.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Louis MESLIER né le 20 janvier
le rosier

DÉCÈS :

Jean-François VIGNAUD 21 janvier
rue de la Boème

SUR VOTRE AGENDA

MARS

- 1er : Boucles de la Boème
- 8 : repas FNACA à la salle Gilles Ploquin
- 13 : assemblée générale secours populaire
mairie à 20 h 30
- 13 : assemblée générale secours populaire à la mairie à
20 h 30
- 14 : loto de l'ADMR salle Gilles Ploquin à 20 h 30
- du 16 au 26 : expo « la prédation et les chaînes ali-
mentaires » Fédération des Chasseurs salle Gilles
Ploquin
- 19 : commémoration du 19 mars 1962 à 11 h
- 22 : ouverture pêche étangs communaux
- 28 : carnaval

AVRIL

- 8 : Réunion d'information sur le compostage à domicile
salle des fêtes

Retrouvez l'actualité et toutes les infos sociales,
culturelles et sportives de la Communauté de Communes
sur le site Internet intercommunal :

www.cc-charente-boeme-charraud.fr

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur
Angoulême
Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie
de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée
dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END
il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE et Jean REVEREAULT
Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain
bulletin

sortira début avril avec le dossier 287. Les articles et annonces des associations et
particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 mars
Les activités prévues jusqu'au 15 mai (chaque année, il y en a beaucoup) pourront y être annoncées.

CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



A toi, à noix...



Les aînés du département, pas si A.G que ça..!



Le paradis dans l'envers des livres pour une classe de CMI.

(Photos Alain PORTE)